



VILLE DE SOLLIES PONT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 8 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation
1er décembre 2022

Date d'affichage
1er décembre 2022

Délibération n°
2022-69

Objet de la délibération
*Direction des finances –
Service financier –
Actualisation n°2 de
l'autorisation de programme
et de crédits de paiement n°6
relative à la construction
d'une maison de santé*

Vote pour acceptée

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, PONROY Nathalie, LARCHE Laurence, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, ATIAS Jessica, CHAUCHE Dalel, BLANC Benjamin, CROCE Marc-Edouard, ORTIS Elsa, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre.

Procurations :

DELGADO Alexandra donne procuration à RAVINAL Danièle,
NAAL Jean-Michel donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
BESSET Monique donne procuration à FOUCOU Roseline,
LEVEQUE Mickaël donne procuration à CROCE Marc-Edouard,
VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry.

Absents :

MARINONI Audrey.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

L'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) n°6 relative à la construction d'une maison de santé a été créée par délibération du 19 novembre 2020 et actualisée le 24 mars 2022.

Compte tenu du décalage intervenu dans la réalisation du projet ainsi que de la revalorisation de l'enveloppe globale, il convient d'actualiser cette autorisation de programme.

VU le Code général des collectivités locales ;

VU le décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005 (modifié), modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 19 novembre 2020, par laquelle le conseil municipal a adopté l'AP/CP pour la construction d'une maison de santé ;

VU la délibération du 24 mars 2022, par laquelle le conseil municipal a procédé à l'actualisation n°1 de cette autorisation ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de présenter une situation en AP/CP à jour, tenant compte du recalage de son échéancier et des montants financiers actualisés ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et acceptée des membres présents et de ses représentants

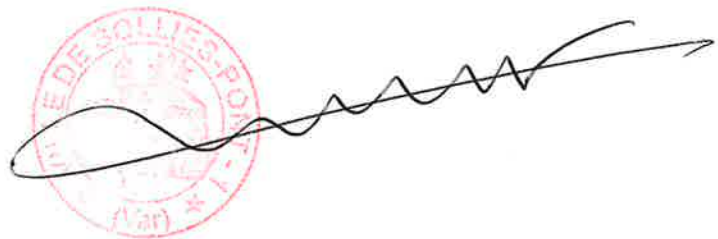
- **ACTUALISE** l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°6 relative à la construction d'une maison de santé conformément au détail ci-joint annexé.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Madame Huguette BERTRAND
Le secrétaire de séance



Docteur André GARRON
Maire



VILLE DE SOLLIES-PONT



ACTUALISATION N°2 AP/CP N°6 - CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022

AUTORISATION DE PROGRAMME N°6 : MAISON DE SANTE

OPERATION N° 0909

DEPENSES	Imputations	Autorisation de Programme	Réalisé 2020	Réalisé 2021	CP 2022	CP 2023
Etudes + travaux de bâtiment	511 C/2313 0909	3 305 304,00	0,00	86 304,00	1 707 000,00	1 512 000,00
Mobilier	511 C/2184 0909	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipement	511 C/2188 0909	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses		3 305 304,00	0,00	86 304,00	1 707 000,00	1 512 000,00

Pour information :

RECETTES	Total	Réalisé 2020	Réalisé 2021	2022	2023
Autofinancement	1 681 614,75	0,00	58 355,00	1 035 410,00	587 849,75
Emprunt	350 000,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00
Subventions	1 273 689,25	0,00	27 949,00	321 590,00	924 150,25
Total recettes	3 305 304,00	0,00	86 304,00	1 707 000,00	1 512 000,00